



SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

La Défense le, 30 septembre 2016

POUR QUE CE NE SOIT PAS

UN MJRAGE !



Plan de requalification oui mais surtout PPCR...

Les annonces du Plan de requalification...

Bousculée par la mobilisation de Force Ouvrière du matin au rythme de : « Pas de mots, des promo ! », « Reconnaissance ! », ... la secrétaire générale interpellée annonce, en préalable à la reprise des débats du CTM du 29 septembre après midi, la mise en œuvre du plan de requalification dans son intégralité !

Cependant, au fur et à mesure du détail des annonces, nous apprendrons que ce n'est que la volumétrie du plan qui est confirmée.

C'est une volée de chiffres plus ou moins précis que l'administration décline, annonçant globalement un étalement dans le temps sur 3 ans pour la filière technique et sur 5 ans notamment pour l'accès au corps des SACDD. L'accès au corps des attachés à hauteur de 200 postes est réaffirmé sur une durée de 3 ans. Rien de précis au final pour les adjoints administratifs **qui attendent un accès au corps des SACDD dès 2016 ... et la CAP se tiendra du 11 au 13 octobre prochain !**

Force Ouvrière a interrogé la secrétaire générale sur les modes de recrutement (liste d'aptitude au 2/3 et examen pro pour 1/3) afin d'avoir confirmation de leur maintien à minima. Cette question restera sans réponse **car trop technique !**

Pour répondre à Force Ouvrière sur la valeur des engagements au-delà des échéances électorales, l'administration se contente d'affirmer qu'elle travaille à assurer l'assise juridique des textes afin qu'ils ne puissent être remis en cause après 2017.

Pour les Personnels d'exploitation, la secrétaire

générale annonce la perte de tous les arbitrages et notamment celui correspondant à notre exigence de bonification du service actif, seule mesure susceptible de permettre aux Personnels d'exploitation de partir en retraite plus tôt avec une pension décente, mais indique avoir obtenu une augmentation des ratios de promotion sur deux ans en C3 dans le cadre de la grille PPCR, 280 postes de chef d'équipe principal au titre de 2017 et 570 au titre de 2018.

Cette augmentation de promotion au grade de chef d'équipe principal est présentée par l'administration comme destinée uniquement aux chefs d'équipe encadrants, laissant de fait sur le bord de la route l'ensemble des autres chefs d'équipe qui n'encadrent pas d'agents. Bref, l'administration substitue une injustice à une autre et referme la porte de l'accès à la catégorie B pour les Personnels d'exploitation.

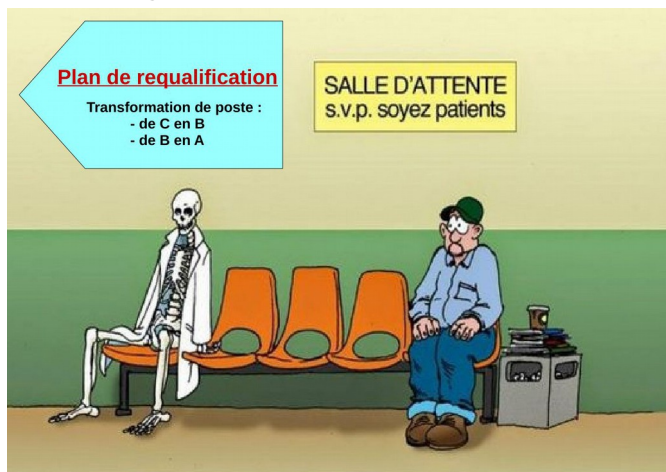
Par ailleurs sur l'évocation de l'application d'une « grille bis » pour les Personnels d'exploitation pour tenir compte de l'architecture particulière du corps, la réponse est que la Fonction publique n'y donnera pas suite pour ne pas créer d'inégalité entre les Personnels d'exploitation et les autres corps de catégorie C.

Apparemment cette inégalité dérange mais pas celle qui va être instaurée entre les Personnels d'exploitation de l'État et ceux qui ont opté pour la territoriale, car eux devraient bénéficier d'une grille dérogatoire.

Enfin, Force ouvrière a rappelé à la secrétaire

générale que le plan de requalification tel que prévu initialement avait fait l'objet **d'une note technique de la DRH en date du 1^{er} mars 2016 signée pour les ministres** et qui ne serait visiblement pas respectée, ce qui a valu en séance les excuses de la Secrétaire générale au nom des ministres et de leur administration.

Au-delà du symbole, ce ne sont pas ces excuses tardives qui vont reconforter les agents face à ce lamentable gâchis !



Et maintenant...

Les effets du PPCR...

Il laisse planer sur la tête de la majorité des agents de catégorie C promouvables au grade sommital de leur corps (échelle 6, échelons 5, 6 et 7), le spectre de l'inversion de carrière en cas d'accès à la catégorie B, agents pourtant à l'origine ciblés en priorité par le plan de requalification tel que prévu, permettant de reconnaître l'expérience et le parcours professionnel,



de fluidifier les carrières de tous, les plus anciens bloqués au sommet de leur corps pouvant à nouveau dérouler une carrière en catégorie B en libérant des postes de promotions pour les agents de l'échelle 5.

N'oublions pas également que le PPCR des direx mêmes de la Fonction publique qui a été très claire, relayée par certains, qui l'ont décrit comme un droit positif, garantit un déroulement de carrière sur deux grades **uniquement !**

Le PPCR c'est donc l'enfermement des carrières ralenties sur deux grades dans un seul corps. Il induira de nouvelles baisses de ratios de promotions et d'accès à la catégorie supérieure, alors pourquoi devrions-nous l'accompagner ?

C'est un outil de gestion uniformisée des personnels toutes fonctions publiques confondues au même titre que le RIFSEEP, pour poursuivre les réformes, le recul territorial du service public, les mutualisations, les réductions d'effectifs, les abandons de missions ...

Notre syndicat interpelle la ministre du MEEM sur le plan de requalification mais n'oublie pas l'essentiel, **les effets ravageurs du PPCR.**

C'est donc à la Fonction Publique que le SN P2E-FO ira chercher des réponses précises et des solutions pour mettre fin aux inversions de carrière subies par les agents promus en catégorie supérieure.

A suivre donc...

BULLETIN D'ADHÉSION

Pour défendre vos intérêts et le service public, rejoignez FORCE OUVRIERE.

Je souhaite adhérer au syndicat Force Ouvrière.

NOM :

PRENOM :

GRADE :

INM :

SERVICE :

ADRESSE :

TELEPHONE :

DATE et SIGNATURE :

Bulletin à retourner à l'adresse ci-dessous :

**MEEM/MLHD – Permanence SN P2E FO
Plot I – Arche de la Défense – Colline Sud – 30, Passage de l'arche
92055 – Paris La Défense Cedex 04**

Désormais la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt en lieu et place de la réduction d'impôt sur les cotisations. En effet, tous les salariés, même non imposables, bénéficient de ce crédit d'impôt pour les cotisations syndicales.